ACADÉMIE DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Drôme

Division de l'organisation scolaire de la Drôme

Référence de l'arrêté : arr. n°CS-2022-2

A R R Ê T É

modifiant l'arrêté n°CS-2019-3 du 29 mars 2019

portant redécoupage des circonscriptions du premier degré

du département de la Drôme

pour la rentrée 2022

Le directeur académique des services de l'éducation nationale,

directeur des services départementaux de l'éducation nationale de la Drôme

VU la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée relative à la répartition, des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat

VU l'arrêté du ministère de l'éducation nationale MEND8700317A du 29 mai 1987 portant délégation permanente de pouvoirs aux directeurs académiques des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie en matière d'organisation des circonscriptions d'inspecteurs départementaux de l'éducation nationale

VU le décret 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique,

VU le Comité Technique Spécial Départemental consulté les 20 janvier et 3 février 2022
VU le Comité Départemental de l'Education Nationale consulté les 3 et 11 février 2022

ARRETE :

ARTICLE 1 A compter de la rentrée 2022, les communes de Erôme, Gervans et Serves-sur-Rhône, constituées en RPI dispersé, sont rattachées à la circonscription de Saint-Vallier :

Rentrée 2021 : Circonscription de Valence Hermitage 0261491E

Rentrée 2022 : Circonscription de Saint-Vallier 0261280A

ARTICLE 2 Le rattachement des établissements d'enseignement scolaire aux circonscriptions est établi selon la liste en annexe.

ARTICLE 3 Un extrait conforme de cet arrêté sera adressé au maire concerné.
La secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Drôme est responsable de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valence, le 11 février 2022

Pour la Rectrice et par délégation,
L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale de la Drôme

SIGNÉ

Pascal CLÉMENT